

CONSEIL MUNICIPAL

Exécution de l'article L 2121-25 du C.G.C.T

COMPTE-RENDU

de la séance du Vendredi 27 février 2015

Effectif légal du Conseil Municipal	19
Membres du Conseil Municipal en exercice	19
Membres présents à la séance	17

Etaient présents (dans l'ordre du tableau) :

CAËL Christian, SAVIER Annie, PENTECOTE Jean-Yves, DUBOIS Jean-Luc, CALBRIX Patricia, MOUGEOLLE Gilles, DURAND Christiane, PERRIN Jean-Claude, THIERY Elisabeth, DESJARDIN Pascal, LEJAL Fabienne, THIRIET Marie-Claudine, CAGNIAT Laurent, ROHRER Patrick, ROBIN Sylvie, FERRY Katia, MELINE Nadia.

Absents excusés (procurations):

DURAND Hervé (procuration PENTECOTE Jean-Yves), ANDRE Michel (procuration SAVIER Annie).

Absents non excusés :

REPUBLIQUE FRANÇAISE
COMMUNE DE CORCIEUX (Vosges)

Présentation de l'ordre du jour :

Budget :

- Approbations des comptes administratifs
 - o Commune
 - o Forêt communale
 - o Forêt sectionale
 - o Eau & assainissement
 - o Lotissement Pré de l'Épine
 - o Lotissement des Grandes Fourrières
- Approbation des comptes de gestion
- Affectation des résultats
- Autorisation de programme / Crédits de paiement

Finances :

- Avenant aux travaux des vestiaires du stade
- Demande de subvention au Conseil général des Vosges pour le programme d'éclairage public

Gestion du personnel :

- Modification du tableau des agents

Foncier :

- Demande d'acquisition d'une parcelle sur la zone d'activité par la CCVN

Questions diverses :

- Compte-rendu des décisions du Maire
 - o Droit de préemption
 - o Marchés
- Etat des demandeurs d'emploi
- Points divers

Après avoir constaté que le quorum était atteint, Monsieur le Maire ouvre la séance à 20h22.

Approbation du compte-rendu de la séance précédente :

Après la demande de Madame SAVIER de préciser que le fonds national d'aide au TAP est pérennisé sous réserve de mettre en place un PETD, le compte-rendu de la séance du 30 janvier 2015 est adopté **A L'UNANIMITE**.

Désignation du secrétaire de séance : Monsieur Patrick ROHRER

REPUBLIQUE FRANÇAISE

COMMUNE DE CORCIEUX (Vosges)

Monsieur le Maire propose de rajouter deux points à l'ordre du jour :

- Demande de subvention pour le Pôle médical dans le cadre de la DETR
- SMIC 88 - Demandes d'adhésions – **ACCEPTÉ À L'UNANIMITÉ**

Monsieur le Maire annonce que le vote du compte administratif du budget communal 2014 et de ses annexes, ainsi que le compte de gestion afférent sont reportés dans l'attente de leur validation par la Trésorerie. Pareillement, les affectations seront réalisées au prochain Conseil pendant le vote des budgets. En introduction à la présentation des comptes administratifs, Monsieur le Maire rappelle les principes de présentation et de fonctionnement du budget.

N° 01/15 – AUTORISATION DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT

VU le Code général des collectivités territoriales, notamment son article L2311-3,

Considérant que le Conseil municipal doit mettre en place des autorisations de programmes (AP) et des crédits de paiements (CP) au titre des programmes voirie et éclairage public 2015,

Considérant que le Conseil général des Vosges réclame une telle programmation pour procéder à l'instruction du dossier de demande de subventions pour les programmes voirie et éclairage public 2015,

Considérant que pour remplir les obligations précitées, le Conseil adopte la programmation suivante :

Intitulé de l'AP	Détail	Echéancier de CP à titre indicatif			
		Proposé au vote Crédits de paiement ouverts au titre de l'exercice N	CP N+1	CP N+2	CP N +3 et suivants
2015/N°15-01 - Travaux de voirie 2015					
C/ 2313 125					
DEPENSES	MO	3 000	3 000		
	Travaux	20 000	235 000		
	TOTAL	23 000	238 000	0	0
RECETTES	Autofinancement	23 000	212 500		
	Subventions		20 400	5 100	
	Emprunt				
	TOTAL	23 000	232 900	5 100	0
2015/N°15-02 - Travaux éclairage public 2015					
C/ 2313 132					
DEPENSES	MO	450	450		
	Travaux	20 000	3 000		
	TOTAL	20 450	3 450	0	0
RECETTES	Autofinancement	17 950	2 771		
	Subventions	2 500	679		
	Emprunt				
	TOTAL	20 450	3 450	0	0

REPUBLIQUE FRANÇAISE
COMMUNE DE CORCIEUX (Vosges)

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

LE CONSEIL MUNICIPAL,
A L'UNANIMITE,

ACCEPTE les autorisations de programmes et crédits de paiement tels que présentés.

N° 02/15 – AVENANTS AUX TRAVAUX DES VESTIAIRES DU STADE

Débats : Des Conseillers souhaitent qu'il soit envisagé que la responsabilité des avenants soit imputée au maître d'œuvre qui aurait insuffisamment pris en compte les exigences en matière de risques sismiques. Les travaux supplémentaires sont dus à l'harmonisation du faitage de la noue, l'ajout d'une ferme supplémentaire sur la charpente, une chape supplémentaire pour mise à niveau du sol, les barres de défenses et le crépi.

Délibération :

VU le Code général des collectivités territoriales,

VU le Code des marchés publics,

VU la délibération n°16 du Conseil en date du 26 octobre 2012,

Considérant que le Conseil, dans sa délibération n°16 en date du 26 octobre 2012, avait fixé un seuil de 300.000 € HT pour réaliser les travaux des vestiaires du stade, que des modifications significatives ont dû être apportées à l'ouvrage pour respecter les normes sismiques, que ces modifications ont donné lieu à un surcoût des travaux, que ce surcoût porte les dépenses à 332.420,03 € HT,

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

LE CONSEIL MUNICIPAL,
A L'UNANIMITE,

ACCEPTE les avenants aux marchés des vestiaires du stade ;

DONNE pouvoir au Maire de prendre tout acte nécessaire à la passation des avenants.

N° 03/15 – DEMANDE DE SUBVENTION AU CONSEIL GENERAL DES VOSGES AU TITRE DE L'AMELIORATION DE L'ECLAIRAGE PUBLIC – PROGRAMME 2015

VU le Code général des collectivités territoriales,

Considérant que pour bénéficier de subventions du Conseil général des Vosges au titre du programme d'éclairage public 2015, la Commune doit prendre une délibération ;

Considérant que le programme d'éclairage public 2015 se décompose comme suit :

- Pose d'une gaine et installation de 4 candélabres sur la Rue des Sports

Considérant que le coût des travaux est estimé à 23.900 € HT, que la Commune entend bien que la subvention ne sera accordée qu'en fonction du plafond défini par le Conseil général des Vosges, soit 75.000 € HT par an ;

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

A L'UNANIMITE,

APPROUVE le programme de travaux d'amélioration de l'éclairage public tel qu'indiqué ci-dessus pour un montant prévisionnel estimé à 23.900 € HT ;

SOLLICITE du Conseil général des Vosges, l'attribution d'une subvention au taux de 17% au titre de l'amélioration de l'éclairage public – programme 2015.

PRECISE que cette opération fera l'objet d'une AC/CP lors du vote du budget 2015.

AUTORISE Monsieur le maire à effectuer toutes démarches nécessaires à l'aboutissement de la présente demande.

N° 04/15 – DEMANDE DE SUBVENTION POUR LE PROJET DE POLE MEDICAL DANS LE CADRE DE LA DOTATION D'EQUIPEMENT DES TERRITOIRES RURAUX

Débats : Monsieur le Maire fait état du principe et du fonctionnement de la DETR. Il espère bénéficier de subventions pour les travaux du Pôle médical et explique que l'on peut bénéficier, au titre de l'aménagement de Commune, d'un taux de 30% à 40% de subvention sur les dépenses éligibles.

Madame THIERY demande si le bâtiment sera obligatoirement affecté aux professions médicales. Monsieur le Maire précise qu'il n'y a aucune obligation mais que l'EPFL s'était notamment engagé dans le projet en raison de l'aspect social et médical.

Monsieur PENTECOTE fait état de l'avancement des travaux sur le Pôle médical. Il y aujourd'hui environs 6 semaines de retard. L'EPFL devrait terminer pour fin juillet / début août. Une visite pourrait avoir lieu quand le chantier sera suffisamment sécurisé. Une partie du retard pourrait être rattrapé.

Délibération :

VU le Code général des collectivités territoriales,

Considérant que pour bénéficier de subventions dans le cadre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR), la Commune doit solliciter une subvention auprès des organismes compétents pour l'instruction du dossier ;

Considérant que la DETR devra permettre de subventionner les travaux d'aménagement du Pôle médical ;

REPUBLIQUE FRANÇAISE
COMMUNE DE CORCIEUX (Vosges)

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

LE CONSEIL MUNICIPAL,
A L'UNANIMITE,

AUTORISE Monsieur le maire à effectuer toutes démarches nécessaires à l'aboutissement de la présente demande.

N° 05/15 – MODIFICATION DU TABLEAU DES EMPLOIS

Débats : Monsieur le Maire présente la situation. Il demande au Conseil si l'ouverture doit intervenir à la date de la délibération, ou avoir un effet rétroactif à partir du 1er janvier 2015.

Délibération :

VU le Code général des collectivités territoriales,
VU la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment son article 34,

Considérant que les emplois de la Commune sont créés par le Conseil municipal, il est proposé la modification suivante du tableau des emplois de la collectivité :

- Fermeture d'un emploi d'Adjoint technique territorial de 2^{ème} classe ;
- Ouverture d'un emploi d'Adjoint technique territorial principal de 2^{ème} classe ;

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

LE CONSEIL MUNICIPAL,
A L'UNANIMITE,

ACCEPTÉ la modification du tableau des emplois telle que présentée,
DIT que l'ouverture des emplois prend effet à partir du 1^{er} janvier 2015.

N° 06/15 – AUTORISATION D'ACQUISITION D'UNE PARCELLE COMMUNALE PAR LA COMMUNAUTE DE COMMUNE DU VAL DU NEUNE

VU le Code général des collectivités territoriales,
VU le courrier du Président de la Communauté de Communes du Val du Neuné en date du 25 février 2015,

Considérant que la Communauté de Communes du Val du Neuné (CCVN) prévoit l'acquisition de parcelles adjacentes à la déchetterie afin de réaliser son agrandissement futur, que dans ce cadre elle aurait besoin d'une bande de terrain de 1.500 m² dans le prolongement de l'implantation actuelle ;

REPUBLIQUE FRANÇAISE
COMMUNE DE CORCIEUX (Vosges)

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

A L'UNANIMITE,

ACCEPTE la demande formulée par la CCVN,

AUTORISE le Maire à faire toutes les démarches nécessaires en ce sens.

N° 07/15 – SMIC 88 : DEMANDES D'ADHESIONS

VU la délibération n°05/2015 du SMIC 88 en date du 3 février 2015,

Considérant que par sa délibération n°05/2015 du Syndicat Mixte pour l'informatisation Communale des Vosges en date du 3 février 2015, le Syndicat a accepté l'adhésion de la Commune de HOUECOURT ;

Considérant que la Commune doit se prononcer sur les adhésions précitées,

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

A L'UNANIMITE,

ACCEPTE l'adhésion de la Commune de HOUECOURT.

Questions diverses :

Etat des demandeurs d'emploi

Population	Nombre de demandeurs
Hommes	62
Femmes	48
Total	110
	Dont
Indemnisables	77
Non-indemnisables	33

Informations diverses au Conseil :

- Monsieur PENTECOTE fait état des marchés et des appels d'offre qui ont été passés.
 - 9 candidats se sont présentés pour la maîtrise d'offre du programme voirie 2015. C'est la société BETG (Vecoux) qui a été retenue avec une offre de 4.150 € HT.
 - 3 candidats se sont présentés pour les travaux du programme voirie 2014. C'est la société BROGLIO TRB (Corcieux) qui a été retenue avec une offre de 187.104 € TTC.
- Monsieur DUBOIS présente l'organisation du championnat de marche de Lorraine (20 km homme, et 10km femme) qui se tiendra le 29 mars prochain. Le parcours est situé sur la Rue des Sports qui sera fermée pour l'occasion. Il est proposé d'offrir les plateaux repas aux participants.
- Monsieur le Maire fait état du Rallye des Vosges qui se tiendra le 19 septembre. Le 20 juin aura lieu le Rallye de Lorraine.
- Madame SAVIER fait état de l'avancement des cérémonies et festivités proposées pour le 22 mai 2015. Monsieur Jean-Yves Henry fera une conférence le jeudi 21 et une exposition de photos de la reconstruction de Corcieux aura lieu. Monsieur Jacques CUNY projettera par ailleurs gratuitement l'un de ses documentaires. L'exposition devrait se tenir dans l'ancienne Cure. Une plaque sera dévoilée à cette occasion et les représentants des Communes bienfaitrices pourront prononcer un discours. Des discussions sur les lieux de repas et d'hébergement ont encore cours. Réunion préparatoire le mercredi 11 mars à 18h30.
- Monsieur le Maire propose une réunion commission finance le 6 mars à 20h30 pour étudier notamment le CA de la Commune. Une réunion publique est proposée pour le 9 avril.
- Monsieur le Maire annonce aussi une commémoration le 19 mars relative à la fin de la guerre d'Algérie. Elle aura lieu à 17h.
- La prochaine réunion du Conseil devrait avoir lieu le vendredi 27 mars à 20h30.

Après avoir demandé si des membres voulaient intervenir, Monsieur le Maire constate qu'il n'y a plus d'interventions et clôt la séance le 28 février 2015 à 00h27.

Le secrétaire de séance,

Le Maire,